

DEPARTEMENT
ISERE
ARRONDISSEMENT
GRENOBLE



**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Délibération N° 2024-19 OBJET ADMINISTRATION Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 – BP 2025	EXTRAIT Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	Date de convocation 29/10/2024 Membres en exercice : 11 Membres présents : 6 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de votants : 10
---	--	---

Séance du 26/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-huit heures.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Saint-Antoine l'abbaye, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : Raphael MOCELLIN, Vincent DUMAS, Laurent GARNIER, François BALLOUHEY, Dominique DORLY, Nadia CROUZET

Absents : Patrick SEYVE, Valérie PENARD, Philippe ROSAIRE, Nicolas LAVA, Alain FUSTIER, Philippe DESPESE, Denise GLAIZE, Philippe STREF, Isabelle DUQUESNE

Pouvoirs : Patrice FERROUILAT, Natacha PETTER, Dorothee LOCATELLI, Hervé DUQUESNE

Secrétaire : A. Fellahi

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Le Président

Rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation pour toute structure sous forme d'Etablissement Public à vocation Industrielle et Commerciale (EPIC) et de plus de 3500 habitants.

Précise que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre à l'OTI :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la structure et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre,
- De définir le montant attendu de la subvention intercommunale

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

2- DELIBERATION

Au terme des échanges, le Président propose de voter la maquette budgétaire selon les 2 axes suivants :

Sur le plan budgétaire et comptable :

- solliciter auprès de l'intercommunalité une subvention de 470 000 € par an pour les 3 prochaines années dans le cadre de la convention à intervenir entre l'office de tourisme et l'intercommunalité;
- solliciter auprès de l'intercommunalité un financement complémentaire chaque année lié à la valeur du point pour 7 300 € (en 2025) et la GVT pour 3 000 € (en 2025) ;
- solliciter l'intercommunalité pour étudier des possibilités de mutualisation, sinon de renégocier chaque contrat se terminant
- solliciter tout financeur proposant des subventions qui pourraient appuyer la mise en œuvre du projet de l'office de tourisme.

Sur le plan du projet de développement de l'office de tourisme et de ses actions :

- de conforter la collaboration avec l'intercommunalité ;
- poursuivre et accentuer l'effort d'attractivité du territoire en se dotant d'un plan marketing ;
- de continuer la mise en œuvre du plan qualité consacrer un volume financier adapté au « plan qualité » : 22 334 € en 2025.
- d'appuyer le dynamisme propre de la structure par la montée en qualification des personnels tant dans les profils de recrutements que dans le plan de formation.

Nombre de VOTANTS : 10
Nombres de POUVOIRS : 4
Nombres de POUR : 10
Nombres de CONTRE : 0
Nombres de ABSTENTION : 0

Sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,

Vu les statuts de l'office de tourisme,

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :

- **donnent un avis favorable** à la proposition du Président de l'Office de Tourisme relative aux orientations budgétaires pour l'année 2025 ;
- **autorisent** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



*Délibération certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de l'affichage en date du :*

